



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 29 novembre 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 5 décembre 2022 **Délibération 2022-57**

Le cinq décembre deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE

Procurations :

Norbert COLLIAT a donné procuration à Sylvain LAVAL ; Cécile BENECH a donné procuration à Christian REY ; Alexandra COUTURIER a donné procuration à Anahide MARDIROSSIAN ; Marc DOZIER a donné procuration à Virginie LOPEZ ; Vincent GOSSE a donné procuration à René VIAL ; Pierre HEINRICH a donné procuration à Yanice ZIDOUN ; Mariane OBEID a donné procuration à Murielle MARSEILLE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Sophie BEKKAL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : Remboursement Angèle ABBATTISTA – 1^{ère} conseillère municipale

Le mardi 25 octobre 2022, la Ville, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse a organisé « Le mois de la nuit » autour de la chapelle de Narbonne. Des animations et un buffet étaient prévus pour cette soirée.

A cette occasion, une commande a été passée auprès d'un prestataire pour le buffet, avec remise d'un bon de commande émis par le PNRC.

Le prestataire a mal enregistré la date – 25 novembre, à la place du 25 octobre –.

Afin de pallier cette erreur et pour que cette animation se déroule au mieux, Angèle Abbattista est allée faire des courses au supermarché Carrefour pour un montant de 60,88 €.

Cette délibération est nécessaire pour permettre le remboursement de la dépense à Mme Angèle Abbattista.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- VALIDE le remboursement, à hauteur de 60,88 €, à Madame Angèle ABBATTISTA,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 6 décembre 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.



The image shows a blue ink signature of Sylvain Laval, the Mayor, written over the official seal of the Municipality of Saint-Martin-le-Vinoux. The seal is circular and contains the text 'Mairie de Saint Martin le Vinoux' and '(Isère)' along with a central emblem.